



Vendeur ou acquéreur, si vous avez confié un mandat de vente ou de recherche de bien à un notaire, sa rémunération est désormais libre. Rapprochez-vous de lui pour en connaître le montant.

Estimation de vos frais d'acquisition

Récapitulatif de vos renseignements

Dans le département Paris (75), vous avez fait, en tant que primo-accédant, l'Acquisition d'un bien bâti, financé Sans emprunt, pour un prix de 300 000 €
Résultat de l'évaluation en date du mardi 22 septembre 2026.

Emoluments du notaire (hors TVA)	3 594 €
Emolument proportionnel de vente	2 794 €
Formalités (estimation)	800 €
Droits dus au Trésor Public	17 420 €
Droits d'enregistrement	17 420 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	300 €
Frais de publication de vente	300 €
Débours (Factures des intervenants tiers au dossier)	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
Evaluation de la TVA (Trésor Public)	719 €
TVA sur émoluments de vente	559 €
TVA sur formalités	160 €

Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi) 22 700 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 7.57 % du prix d'acquisition dont 6.15 % destinés au Trésor Public.

■ Debours (2.65%) ■ Notaire (15.88%) ■ Etat (81.47%)

